

9 mars 2020

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 avril 2016: «Aménagements des rues de la Vieille-Ville».

Rapport de M. François Mireval.

La pétition P-356 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance du 6 avril 2016. La commission l'a étudiée lors de sa séance du 10 octobre 2016, sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Cristina Iselin que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de son travail.

Note du rapporteur: ce rapport avait été initialement attribué à une autre personne, ayant depuis démissionné du Conseil municipal. Le nouveau rapporteur n'ayant pas participé aux travaux de la commission, il n'a pu se baser que sur les procès-verbaux des séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 10 octobre 2016

Audition de MM. Benoît Müller et Jean-René Mermoud, pétitionnaires

Les auteurs de la pétition se présentent. M. Benoît Müller est avocat et habite le 16, rue Etienne-Dumont (Vieille-Ville). De son côté, M. Jean-René Mermoud est avocat au barreau de Genève. Il habite le canton de Vaud mais fréquente le Palais de justice et sa proximité depuis de nombreuses années.

M. Mermoud affirme que la pétition P-356 porte sur le pavage de la rue Etienne-Dumont qui, depuis, a été réalisé. Certes, la pétition peut paraître un peu tardive mais il en subsiste une certaine actualité pour plusieurs raisons. Il commence par évoquer la réalisation de cet ouvrage qui a été précédée du remplacement d'un certain nombre de conduites, probablement en raison des difficultés techniques d'y accéder le jour où il faut intervenir, puisque ces pavés ont été posés dans un lit de béton armé. L'ouverture facile de la route est donc contraire aux pavés. Il fallait faire un choix. A l'époque, les trottoirs genevois planes et traditionnels – contemporains de la fin du XIX^e ou du début du XX^e – consistent en des chapes de ciment bouchardé et sont bordés d'une bordure. Aujourd'hui, les pavés sont d'origine chinoise. Malheureusement, ils virent au noir sous la pluie.

La couleur est donc sensiblement différente de celle du ciment. Aujourd’hui, les sols sont moins planes et peuvent poser des problèmes pour les personnes âgées. Ce qui subsiste de cette transformation est la suppression des trottoirs. Evidemment, il y a peu de place sur ces trottoirs, puisqu’on peut à peine y circuler en poussette. Cependant, les trottoirs offraient une délimitation et empêchaient les véhicules d’avoir un effet guillotine pour les personnes sortant des immeubles. Quand quelqu’un sort d’un immeuble et qu’un véhicule arrive, s’il se trouve sur un trottoir de 50 cm, alors la voiture se tiendra nécessairement presque à un mètre de la porte de sortie. Aujourd’hui, au contraire, des véhicules viennent se stationner en se collant aux façades. Pour pouvoir circuler, les piétons doivent aller au milieu de la route, ce qui est tout de même paradoxal.

Quelles solutions ont été trouvées dans les pays ou autres cantons souffrant de ce genre d’installation? Le Canton de Fribourg notamment met des piquets obligeant les voitures à se tenir à l’écart des façades. Il serait logique de considérer cette solution comme la meilleure. Malheureusement, ces piquets tiennent trois à six mois avant d’être bousculés par des véhicules de livraison. Finalement, c’est un travail intense de réparer ces piquets.

M. Mermoud considère qu’il y a une réelle mise en danger *de facto* dont la responsable est la Ville de Genève. Un piéton d’un âge avancé sortant de son immeuble peut facilement être fauché par un vélo – puisque les vélos vont aujourd’hui jusqu’à 60 km/h y compris dans les zones limitées à 20 km/h – ou touché par une personne manœuvrant son véhicule. Cela n’était pas possible dans le passé. C’est donc un risque que les travaux ont rendu possible.

Comme les commissaires peuvent le constater, la pétition conserve une certaine actualité. Bien sûr, M. Mermoud imagine que la Ville de Genève ne fera pas enlever cette chape de béton avec des pavés décoratifs. Il faudra donc prendre des mesures complémentaires à cet ouvrage. Celui-ci n’est pas construit dans les règles de l’art, car il présente un danger pour les usagers. Quant au côté esthétique, le pétitionnaire laisse les commissaires apprécier les choix des couleurs et des goûts mais pense qu’il n’était pas nécessaire, dans une rue relativement peu claire, de mettre des pavés qui deviennent sombres sous l’effet de l’humidité.

M. Müller ajoute qu’il a subi les travaux de la rue Tabazan, rue adjacente à la rue Etienne-Dumont. Ceux-ci furent pénibles: pour faire une tranchée de 20 mètres, trois ou quatre semaines étaient nécessaires parce qu’il fallait sortir les pavés un par un. Cela faisait un bruit absolument monstrueux. Par ailleurs, il n’est pas agréable de marcher sur les pavés au contraire des trottoirs. Il n’a jamais compris ce choix, sauf à vouloir donner un côté pittoresque à la Vieille-Ville. L’esthétique de la Vieille-Ville rayonne en tant que telle. Bien sûr, il est conscient qu’il est peut-être trop tard pour changer le cours des choses. Néanmoins, il saisit l’opportunité pour donner son point de vue et espère que les commissaires auront

des réponses quant à l’avenir de l’aménagement de ces rues. Il faut penser aux habitants: quand ceux-ci font leurs courses, il est impossible de trouver une place de parking dans la zone bleue (en tout cas durant la journée). Par conséquent, il recommande aux commissaires de penser à l’accès pour les habitants.

Questions des commissaires

Une commissaire demande le nombre de signatures de cette pétition.

M. Müller fait savoir que cinq personnes ont signé cette pétition. Par ailleurs, il excuse M^{me} Amaya Fanni qui aurait souhaité être présente, mais qui travaille tard aujourd’hui.

La commissaire demande alors à M. Mermoud s’il habite en Ville de Genève.

Celui-ci répond qu’il est domicilié dans le canton de Vaud. Néanmoins, il fréquente cette rue tous les jours pour se rendre au Palais de justice.

Une commissaire demande pourquoi les pétitionnaires ont choisi ce moment pour rédiger la pétition, car les travaux ont commencé il y a longtemps.

M. Müller estime difficile d’être au courant des choses, à moins d’être impliqué politiquement. Lorsqu’il a remarqué que M. Mermoud et lui-même partageaient le même avis, il a saisi l’opportunité. Ce dernier précise que la pétition a été déposée avant l’ouverture des travaux. D’ailleurs, à l’époque, la date de l’ouverture du chantier lui était inconnue.

La commissaire demande aux pétitionnaires s’ils font partie de l’association de quartier de la Vieille-Ville. Ce n’est pas le cas.

Une commissaire fait remarquer que les projets de travaux dans la Vieille-Ville datent d’il y a longtemps. Ils font suite à une motion datant de 2010 qui avait demandé le pavage de cette rue. Cela fait donc six ans que cet objet est en discussion au Conseil municipal. La commissaire peut comprendre que les habitants remarquent cela juste au moment où les travaux s’effectuent. Cependant, les habitants de la Vieille-Ville ont-ils réellement été frappés de cela seulement au moment du bruit des travaux?

M. Mermoud fait remarquer que de nombreux projets publics sont débattus mais jamais réalisés. Il faut presque être acteur de la politique genevoise pour être au courant. Il ne voit pas comment il aurait pu intervenir avant cette date. Puis il mentionne s’être cassé deux fois l’épaule en marchant sur ces pavés.

La commissaire demande aux pétitionnaires si, dans l’état actuel, ils voient des améliorations possibles ou s’ils font de la prévention pour les futurs aménagements de rues.

M. Mermoud ne discutera pas de l'esthétique mais plutôt de l'aspect pratique. Il est choqué du côté copier-coller de ce que l'on trouve ailleurs et constate que la Ville de Genève n'a pas su trouver une solution pour pallier l'effet guillotine des trottoirs. Malheureusement, l'installation de piquets n'aide pas, puisque ceux-ci s'abîment très rapidement. Il pense qu'il faut faire confiance aux professionnels du domaine et les consulter afin de trouver la meilleure solution. Comment supprimer ce danger? Si une personne se fait renverser par un livreur, la Ville de Genève l'aura sur sa conscience. Sans trottoir, la route est plus spacieuse certes, mais la circulation des piétons est plus dangereuse.

Une commissaire souligne qu'elle a soulevé les mêmes arguments que les pétitionnaires au moment des discussions. Elle ajoute que les séances plénières sont retransmises sur Léman Bleu. Selon elle, Genève a imité la configuration des rues en Corée du Nord. Elle pense cependant que les pétitionnaires arrivent trop tard.

Une commissaire demande si les habitants et usagers des rues de la Vieille-Ville auraient adhéré à ces pavés si l'aménagement des rues avait été mieux conçu. Est-ce la qualité des pavés qui ne leur convient pas?

M. Mermoud affirme qu'effectivement, les pavés sont plus esthétiques que le goudron qui tapissait les rues auparavant. Cependant, en Ville de Lausanne, les rues sont couvertes d'un goudron de couleur neutre plus acceptable. N'étant ni architecte, ni paysagiste, ni créateur, il pense qu'il aurait été possible de sortir d'une solution commune pour une rue qui n'est pas commune. Pourquoi ne pas s'adresser à des professionnels? Pourquoi ne pas utiliser les ressources disponibles pour choisir une solution non pas du passé, mais de l'avenir?

Un commissaire comprend le problème de sécurité que posent ces pavés. Néanmoins, il s'agit d'une zone limitée à 20 km/h. Le problème de sécurité se pose en raison du non-respect de la limitation de vitesse. Planter des potelets dans les rues de la Vieille-Ville serait dommage, puisque cela va à l'encontre du but recherché par une zone 20. Il est certain que le magistrat a pris conseil auprès de professionnels. Effectivement, la Ville de Genève demande toujours conseil auprès des architectes. Cependant, le Conseil municipal en a assez des coûts des mandataires, des concours organisés pour un oui ou pour un non, etc.

M. Mermoud pense qu'il ne suffit pas de voter des lois pour qu'elles soient respectées. Sans cela, il n'y aurait ni avocats ni juges. Néanmoins, il estime que le problème ne vient pas d'un aspect réglementaire. Lorsque de tels espaces sont créés, on institue une sorte de confiance du piéton. Tout à coup, un vélo arrive à toute vitesse dans une zone limitée à 20 km/h avec un conducteur à 1,6 pour mille, puisque c'est le niveau toléré, c'est-à-dire deux fois ce que l'on admet pour une voiture. Entre l'idéal que peut représenter la loi et la situation pratique, des

livreurs peuvent faire une marche arrière au moment où un habitant sort de son immeuble. Ces risques peuvent être évités avec un trottoir.

M. Müller pense que les habitants doivent être avertis des transformations de quartiers. Il demande aux commissaires s'ils peuvent améliorer la coordination des services qui creusent les rues ainsi que les autorisations de construire. Ayant subi quatre ans de travaux, il souhaite que cet aspect soit pris en compte.

Suite des travaux, discussion ou vote

Un commissaire indique que le Parti socialiste propose le classement immédiat de cette pétition.

Un commissaire annonce que le Parti libéral-radical est également en faveur du classement.

Un commissaire informe que l'Union démocratique du centre est également en faveur du classement de cette pétition. Il ajoute que la zone 20 suffit pour la sécurité des piétons.

Un commissaire d'Ensemble à gauche estime qu'il s'agit d'une question de responsabilité. Les personnes ont le droit d'être informées et ont le droit d'exprimer leur avis. Elle est également en faveur du classement de cette pétition.

Une autre commissaire du Parti socialiste fait savoir qu'elle a eu la chance d'être présente à l'inauguration de la fin des travaux à la rue des Chaudronniers. Beaucoup d'habitants du quartier étaient présents et enchantés du résultat, contrairement à M. Müller.

La présidente fait voter la proposition de classement de la pétition P-356.

Le classement de la pétition P-356 est accepté à l'unanimité de la commission, soit par 15 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Annexe: pétition P-356

Commission des pétitions
de la Ville de Genève

P-356 Aménagements des vues de la Vieille Ville

Mémorandum

Il m'arrive de tomber sur le journal des habitants du centre et de la vieille ville. C'est pour y lire des choses qui ne plaisent pas toujours, ni à moi, ni aux genevois, ni à nos hôtes "étrangers". Tous les habitants n'y adhérent pas.

Je fréquente le quartier et le Palais de Justice depuis trente ans. Si les habitants du quartier, privilégiés entre tous, ont assurément voix au chapitre, l'opinion des autres usagers doit-elle pour autant être négligée ou délaissée?

Genève est, à ma connaissance, la seule ville de Suisse à posséder des trottoirs en ciment bouchardé. Cette matière glissante, régulière et solide continue

Ville de Genève	
Administration centrale	
Reçu le	30 MARS 2016
Séance de	du
Décision	
A traiter par	SCM ?
Copies	

2/

au charme des rues de Genève.
À la lisibilité des cheminements,
à l'encadrement et la jonction harmonieuses
avec les allées des immeubles.

Au nom du ciel ! pourquoi rompre
avec tout cela ? Pourquoi abandonner
cette tradition genevoise au profit
d'ignobles pavés que l'on retrouve de
Brive-la-Gaillarde à Gruyère, de
la cité-morte de Lausanne aux secteurs
piétoux de Frankfurt. Pourquoi des
pavés, qui destabilisent le pas hésitant
des personnes âgées, qui assombrissent
des rues déjà étroites, qui tambourinent
sous les pneumatiques ? Quel est
l'avantage concrètement retiré avec
une telle option ?

Sans aborder l'aspect technique.
Même si toutes les conduites sont soigneusement
refaites, il faudra bien parler de ces
choses, réouvrir ici et là. Et l'on sait
qu'alors le revêtement est destabilisé.

3/

On le voit bien. Avec la perte de lumière
 qu'engendre la suppression des chemine-
 ments traditionnels en béton clair
 bouchand, les rues ainsi assombries, où
 la circulation a- des croit- oté réduite,
 sont mourrantes. Le but est-il de
 faire de la cite de Genève ce qu'est devenue
 la cite de Lausanne: Un quartier mort
 livré autags?

Je demande à la Municipalité de
 Genève de se ressaisir, de faire mieux
 que la mode, de penser à tous ceux qui
 apprécient la cite- telle qu'elle fut:
 claire, ouverte, vivante, n'en dé-
 plaie à (certains de) ses habitants
 grincheux.

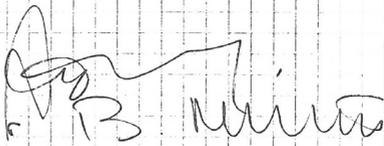
Genève le 17 mai 2016

Jean René M. Permond, art.
 Purdoux

Amelia Felinny
 Genève

Benoît Müller
 Genève

Elena Modari
 Purdoux




Bozzani
 Genève Kareem
5022 AM